

Dossier artistique 2022

Aide-mémoire

Contraintes*	
<input type="checkbox"/>	Format maximum : A3
<input type="checkbox"/>	Minimum 6 et maximum 12 travaux artistiques personnels
<input type="checkbox"/>	1 lettre de motivation manuscrite (handgeschrieben), en langue allemande, française ou luxembourgeoise
<input type="checkbox"/>	Sujets d'observation d'après nature (dessiner un objet réel posé devant vous)
<input type="checkbox"/>	Sujets d'imagination
<input type="checkbox"/>	Au moins trois des moyens d'expression artistiques cités sous « Contenu »
<input type="checkbox"/>	Le dossier doit être complet.

Contenu*	
<i>L'élève compose son dossier d'après ses affinités et son choix influencera l'admissibilité aux sections artistiques.</i>	
<input type="checkbox"/>	Dessin réalisé au crayon
<input type="checkbox"/>	Dessin réalisé à la gouache
<input type="checkbox"/>	Dessin en perspective linéaire à un ou à plusieurs points de fuite
<input type="checkbox"/>	Illustration ou/et bande dessinée ou/et flip book ou/et storyboard
<input type="checkbox"/>	« Travail en trois dimensions » réalisé dans différentes matières (argile, bois, papier mâché ou/et carton, ...) sous forme de photos
<input type="checkbox"/>	Photographie
<input type="checkbox"/>	Vidéo ou/et ..., film ou/et film d'animation ; ou/et film stop-motion
<input type="checkbox"/>	Autres : dessin réalisé au fusain, à l'aquarelle, aux pastels, aux craies ; peinture à l'huile, peinture acrylique, collage, gravure sur lino, gravure sur bois, etc.
<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur indiquant que tous les travaux figurant dans le dossier ont été réalisés par l'élève. En cas d'un élève mineur, cette déclaration devra être signée par les parents/tuteurs de l'élève.
<p>Le format du dossier ne dépasse pas le format DIN A3.</p> <p>Toutes les réalisations doivent être téléchargées sur le site du Lycée des Arts et Métiers et la taille d'un fichier est limitée à 20 MB. Le jury doit pouvoir visionner ces travaux avec des logiciels courants.</p>	

* L'arrêté du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse prime sur l'« Aide-mémoire »



Matériel à amener le jour de l'épreuve sur place

<input type="checkbox"/>	Crayons
<input type="checkbox"/>	Crayons de couleurs
<input type="checkbox"/>	Pièce d'identité

Déroulement de la journée de l'épreuve sur place

	14h45 : Accès à la salle de l'épreuve
	15h00 : Début de l'épreuve
	À partir de 15h00 <ul style="list-style-type: none">- L'accès à la salle n'est plus possible ;- le candidat en retard doit contacter le secrétariat du Lycée des Arts et Métiers avant l'heure du début de l'épreuve et se présenter immédiatement au secrétariat du lycée. Le directeur de l'établissement décidera si le candidat sera autorisé à se présenter à l'épreuve sur place.